

LICENCE PROFESSIONNELLE

Activités culturelles et artistiques

Spécialité Administrateur culturel

Cette licence peut se préparer en alternance et en formation continue

S.C.U.I.O. - UNIVERSITE PAUL VALERY – MONTPELLIER III - 2009-2010

© PRÉSENTATION DE LA FORMATION

L'objectif de cette formation est d'acquérir les outils techniques et pratiques nécessaires à la gestion d'une structure culturelle de taille moyenne (avec une dominante économique et financière) et de mettre cette polyvalence de compétences au service d'une démarche artistique et culturelle.

Elle est conçue comme une formation opérationnelle de « techniciens » pour apporter les outils pratiques nécessaires au fonctionnement et à la pérennisation des structures culturelles.

De manière plus pratique, cette formation débouche sur des acquisitions :

• *en termes de savoirs :*

acquérir les compétences techniques et pratiques dans les domaines de l'administration et de la gestion d'une structure culturelle : comptabilité, outils de gestion, législation, outils de communication, informatique ...

• *en termes de savoir-faire :*

acquérir une polyvalence de compétences indispensable pour travailler dans les structures culturelles de taille moyenne mais avec une orientation plus prononcée vers les aspects économiques et financiers ;

• *en termes de savoir-être :*

être capable d'assurer la gestion courante d'une structure culturelle et de mener une analyse globale de sa situation.

© CONDITIONS D'ADMISSION - PUBLIC CONCERNÉ

En formation initiale :

La licence professionnelle s'adresse à des étudiants ayant obtenu la L2 en Arts du Spectacle et Musique.

En formation continue :

Cette formation s'adresse à des salariés de structures à vocation culturelle, à des demandeurs d'emploi ayant une expérience du milieu culturel, à des intermittents du spectacle.

© CRITÈRES DE SÉLECTION

Les candidats seront évalués sur dossier de candidature.
Effectif prévu : 20.

© FINALITÉ PROFESSIONNELLE

La formation est centrée sur la gestion de moyennes structures travaillant dans les divers champs culturels : spectacle vivant, patrimoine, audiovisuel, arts plastiques...

Les postes et fonctions visés varient en fonction des projets culturels et artistiques :

- administrateur de compagnies/groupes artistiques (théâtre, musique, cirque...),
- organisateur ou gestionnaire de manifestations culturelles (festivals, animations saisonnières, événements...),
- responsable de lieux culturels (lieux de diffusion de spectacles, sites culturels, galeries, lieux de mémoire...),
- responsable de projets ou de structures agissant dans divers secteurs culturels (tourisme culturel, politique de la ville, culture scientifique et technique,...).

© PARTENAIRES PROFESSIONNELS

Cette formation bénéficie de la collaboration de professionnels du milieu culturel : Association ADC (Action et Développements Culturels), théâtre du Périscope à Nîmes, théâtre Molière à Sète, théâtre des Treize Vents à Montpellier, Argos culture, France-Bleu Hérault.

© STAGES

14 semaines représentant 455 heures échelonnées tout au long de la formation.

© RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Formation initiale :

UFR I - Bureau H115 - Département de Musique - ☎ 04.67.14.25.00

Formation continue :

Dossier de candidature à retirer au SUFCO - Bureau B411 - ☎ 04.67.14.55.73

Activités culturelles et artistiques
Spécialité Administrateur culturel

SEMESTRE 5 30 ECTS (Crédits)		
U.E.1	Art et politique - Les partenaires privés de la culture - Les champs artistiques - Les politiques culturelles publiques - Le métier d'administrateur	→ 63H – 4 ECTS
U.E.2	Gestion culturelle - Approche synthétique d'une structure culturelle - La comptabilité - Les bases de gestion - Les outils informatiques	→ 117H – 7 ECTS
U.E.3	Cadre juridique, social et fiscal - Le cadre juridique - Les relations sociales - La fiscalité des activités culturelles	→ 78H – 4 ECTS
U.E.4	Application pratique - Stage en entreprise (6 semaines en alternance) - Projet tuteuré 1, Travail d'analyse et de synthèse	→ 15 ECTS → 5 ECTS → 60 H - 10 ECTS

SEMESTRE 6 30 ECTS (Crédits)		
U.E.5	Culture et société - La culture et les publics - Suivi d'une démarche artistique - Les relations internationales : pratique de l'anglais	→ 90H – 4 ECTS
U.E.6	Gestion culturelle - Les outils de gestion - Approche synthétique d'une structure culturelle - Les financements européens de la culture - La fiscalité des activités culturelles - La gestion des ressources humaines	→ 81H – 7 ECTS
U.E.7	Production et événements artistiques - Les champs artistiques - La production et la diffusion - La réglementation et sécurité	→ 63H – 4 ECTS
U.E.8	Application pratique - Stage en entreprise (8 semaines en alternance) - Projet tuteuré 2, Travail accompagné, Auto apprentissage	→ 15 ECTS → 5 ECTS → 66 H - 10 ECTS

**SERVICE COMMUN UNIVERSITAIRE D'INFORMATION,
D'ORIENTATION ET D'INSERTION PROFESSIONNELLE**

✠ **SCUIO** ✠

Bâtiment « Charles Camproux »

Ouvert au public du Lundi au Vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h
(excepté le vendredi après-midi)

04 67 14 26 11 - 04 67 14 23 42 – Fax 04 67 14 24 74

scuio@univ-montp3.fr - <http://www.univ-montp3.fr/scuio/>



UNIVERSITE PAUL VALÉRY – MONTPELLIER III
Route de Mende – 34199 MONTPELLIER Cedex 5



✠ **COMMENT VOUS INFORMER** ✠

Le Service Commun Universitaire d'Information, d'Orientation et d'Insertion Professionnelle (S.C.U.I.O.) est à votre disposition pour vous informer sur les études et les débouchés et vous aider à construire votre itinéraire de formation ainsi que votre projet professionnel.

Vous pouvez y rencontrer une équipe de professionnels à votre service :

- ✓ deux documentalistes et un chargé d'information pour vous aider dans vos recherches documentaires,
- ✓ deux conseillers d'orientation psychologues qui reçoivent les étudiants en entretiens individuels,
- ✓ deux conseillers en insertion professionnelle qui animent l'Espace Emploi Stages.